

Centre d'accueil et d'information sur les mouvements sectaires
30 rue de Clignancourt
75018 Paris
☎ 01.44.92.30.14 – Fax 01.44.92.34.57

Paris, le 20 novembre 2002

Monsieur le Maire,

Notre Fédération, l'Union Nationale des Associations pour la Défense des Familles et de l'Individu (UNADFI), a décidé, début 2002, de limiter son action aux seules tâches de coordination et de soutien de ses membres, actuellement une quarantaine d'associations ou d'antennes locales en France métropolitaine et outre-mer, de prendre en charge les procès lorsqu'elle décide de se porter partie civile auprès des victimes et d'assurer les contraintes de la communication générale.

Il revient ainsi aux ADFI locales de prendre en charge l'information et la prévention du public, l'accompagnement psychologique et juridique des victimes, l'aide et la réinsertion de celles qui le demandent, la formation des éducateurs, personnels de santé, entreprises etc...

La Ville de Paris souhaite développer la lutte contre les dérives sectaires et l'aide aux victimes et votre première Adjointe, madame Hidalgo, a bien voulu inviter notre association à une réunion regroupant différents services de la Ville de Paris, ainsi que les principales associations pour envisager ce développement.

Par lettre du 29 octobre, je lui ai fait part de quelques propositions, notamment sur la prévention et l'aide aux victimes et lui ai confirmé mon accord pour nous associer aux projets municipaux.

Je viens de recevoir le compte rendu de la réunion du 14 octobre qui retient cinq pistes d'actions pouvant faire l'objet d'un dispositif général : formation des agents,

création d'un numéro d'appel, actions d'information et de formation, aide aux victimes, coordination de nos actions.

Toutes ces actions rencontrent, bien évidemment, mon accord puisqu'elles vont dans le même sens que nos propres actions, même si elles demandent un ajustement, notamment en ce qui concerne l'installation d'un numéro d'appel.

Notre association étant ainsi confortée dans ses objectifs et son activité, et prête à participer à une politique municipale plus ambitieuse sur la prise en compte des atteintes à l'ordre public occasionnées par les sectes et le soutien des victimes, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir nous accorder une aide financière de
40 000 euros,
pour mener à bien la poursuite de nos actions.

Cette subvention viendra compléter celles que nous avons sollicitées auprès des Conseils Généraux et du Conseil Régional d'Ile-de-France.

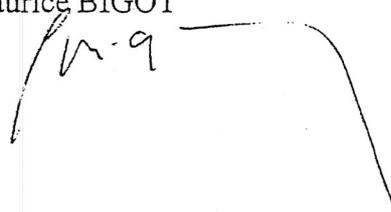
J'adresse par même courrier les pièces nécessaires à la constitution du dossier financier aux services de la Direction de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Santé.

J'ajoute que l'aide financière de la Ville de Paris pour l'année 2002 n'ayant pas à ce jour, obtenu de réponse favorable, ainsi que je vous le disais dans ma lettre du 29 octobre, je me vois dans l'obligation d'envisager le licenciement d'une de nos salariés et de demander un prêt bancaire pour honorer nos factures. Cette situation est gravement dommageable dans le même temps où nous souhaitons participer à une action collective de plus grande ampleur.

Espérant que notre demande d'aide pour l'année 2003 retiendra votre attention, je vous prie d'agrée, monsieur le Maire, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Président

Maurice BIGOT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Bigot', with a long horizontal line extending to the right.

Monsieur Bertrand DELANOE
Maire de Paris
Hôtel de Ville